

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme Rigo - Clerebout demeurant Scavée de la Carrière 5 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé **rue des Jardins, 19 à 1300 Wavre** et cadastré division 4, section B n°166H, 166G et 166K.

Le projet consiste en la rénovation et l'extension d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- Rénovation du volume existant en aménageant un étage avec toiture plate à la place de la toiture,
- Construction d'un volume perpendiculaire à la rue, comprenant un rez-de-chaussée et un niveau semi-enterré – profondeur de bâtisse \pm 21m,
- Isolation des façades et pose d'un parement en briques de ton gris très clair.

L'annonce de projet est réalisée en application de l'article R.IV.40-2 §1^{er} – 2° : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h 00 à 12 h 00 (dernier accueil à 11 h 45) à l'adresse suivante : place des Carmes, 2 à 1300 Wavre

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Madame HAGE), téléphone : 010/230.371, mail : urbanisme@wavre.be, dont les bureaux se trouvent place des Carmes, 2 à 1300 Wavre.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 juillet au 26 août 2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 1^{er} juillet 2019